

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BEZIERS

COMMUNE
DE
VIAS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2024-10-11-1c

L'An DEUX MILLE VINGT QUATRE et le 11 OCTOBRE

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Maître Jordan DARTIER, Maire.

Présents :

Mmes et MM. Jordan DARTIER, Bernard SAUCEROTTE, Sandrine MAZARS, Claude DAULIACH, Pascale GENIEIS-TORAL, Jacques BOLINCHES, Nicole LEFFRAY-VINCENTS, Jean-Luc PRADES, Muriel PRADES, Pierre ROS, Chantal MESLARD, Elie SOTOMAYOR, Gilbert GIMBERNAT, Maryse OLIVÉ, Carole MAUREL, Isabelle E SILVA PENDRELICO, Lucien BABAU-RODRIGUEZ, Sylvie MACEL, Nadine CABANEL, Roger GUERIN, Jean-Luc LENOIR, Pascal VIVIANI, Olivier CABASSUT, Sandrine MORONI, Elisabeth CERNEAU, Yvon MARTIN.

Procurations :

*Marie SANCHEZ-RUIZ donne procuration à Isabelle E SILVA PENDRELICO,
Carl COIGNARD donne procuration à Carole MAUREL,
Jean-Philippe COMPAN donne procuration à Pascale GENIEIS-TORAL.*

Objet : Octroi d'une subvention à l'association « Les amis du carnaval ».

L'association « Les amis du carnaval » a présenté un dossier de demande de subvention.

Cette association qui œuvre pour l'organisation d'animations carnavalesques et la gestion de l'animal totemique de la commune sollicite une subvention au titre de l'exercice 2024 afin de préparer l'organisation du carnaval de Vias 2025.

Les animations portées par cette association contribuent au rayonnement de la ville et représentent un intérêt festif et culturel qu'il convient de soutenir.

CECI EXPOSE, LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°321-2000 du 12 avril 2000 et le décret n°2001-495 du 6 juin 2001,

VU la demande présentée par l'association « Les amis du carnaval »,

VU la proposition du budget principal 2024 de la commune établie pas Monsieur le Maire,

CONSIDERANT l'avis de la Commission Finances en date du 3 octobre 2024,

DELIBERE

Et par vote à mains levées, à l'unanimité des votants ; les élus membres ne prenant pas part au vote,

- **DECIDE** d'accorder une subvention d'un montant de 18 500 euros au titre de l'année 2024 à l'association « Les amis du carnaval ».
- **PRECISE** que les subventions pourront être versées sous forme d'acomptes.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance

A blue ink signature scribble over a circular official stamp of the Mairie de Vias. The stamp contains the text 'MAIRIE DE VIAS' and '(Hérault)'.

Maître Jordan DARTIER
Maire de VIAS

A blue ink signature scribble over a circular official stamp of the Mairie de Vias. The stamp contains the text 'MAIRIE DE VIAS' and '(Hérault)'.

Le Maire.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier
dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique
« Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat le :
Publié le : 16/10/2024

A blue ink signature scribble.